(CE) No. 1907/2006



ITINERIS 1/14 Version 9/B Date de révision: 26.09.2022 102000013547 Date d'impression: 26.09.2022

RUBRIQUE 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial ITINERIS

UFI GVR0-V0ND-S00K-QT2A

Code du produit (UVP) 06654681

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations

déconseillées

Utilisation Herbicide

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur Bayer CropScience SA-NV

> J.E. Mommaertslaan 14 1831 Diegem (Machelen)

Belgique

Téléphone +32(0)2/535 63 11

Téléfax +32(0)2/534 35 76

Service responsable E-mail: sarah.verbiest@bayer.com

1.4 Numéro de téléphone d'appel d'urgence

Bayer CropScience SA-NV +32(0)2/535 63 11 (24 heures / 7 jours)

Centre Antipoisons

(Belgique)

+32(0)70/245 245 (24 heures / 7 jours)

Duché de Luxembourg)

Centre Antipoisons (Grand- +352 8002 5500 (24 heures / 7 jours)

RUBRIQUE 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classement conformément au Règlement (CE) N° 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, et à ses amendements.

Toxicité pour la reproduction: Catégorie 2 Susceptible de nuire au fœtus. H361d

Sensibilisation cutanée: Catégorie 1B

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique: Catégorie 1

(CE) No. 1907/2006



 ITINERIS

 Version 9 / B
 Date de révision: 26.09.2022

 102000013547
 Date d'impression: 26.09.2022

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique: Catégorie 1

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long

terme.

2.2 Éléments d'étiquetage

Etiquetage suivant la législation belge et luxembourgeoise :

Soumis à étiquetage réglementaire.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

Tembotrione

isoxadifen-éthyl







Mention d'avertissement: Attention

Mentions de danger

H317 Peut provoquer une allergie cutanée. H361d Susceptible de nuire au fœtus.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et

l'environnement.

Conseils de prudence

P261 Éviter de respirer les vapeurs/ aérosols.

P263 Éviter tout contact avec la substance au cours de la grossesse/ pendant l'allaitement.
P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de

protection des yeux/ du visage.

P391 Recueillir le produit répandu.

P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau. P308 + P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin. P333 + P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

2.3 Autres dangers

Aucun danger supplémentaire connu outre ceux déjà mentionnés.

Tembotrione: Cette substance n'est pas considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT). Cette substance n'est pas considérée comme très persistante et très bioaccumulable (vPvB). Isoxadifen-éthyl: Cette substance n'est pas considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT). Cette substance n'est pas considérée comme très persistante et très bioaccumulable (vPvB). Ca phénylsulfonate: Cette substance n'est pas considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT). Cette substance n'est pas considérée comme très persistante et très bioaccumulable (vPvB).

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés

comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la

Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU)

2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés

(CE) No. 1907/2006



ITINERIS
Version 9 / B
Date de révision: 26.09.2022

102000013547 Date d'impression: 26.09.2022

comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

RUBRIQUE 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.2 Mélanges

Nature chimique

Dispersion huileuse (OD) tembotrione 44 g/l, isoxadifen-éthyl 22 g/l

Composants dangereux

Mentions de danger conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008

Nom	NoCAS /	Classification	Conc. [%]
	NoCE / REACH Reg. No.	RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008	
Tembotrione	335104-84-2 608-879-8	Skin Sens. 1, H317 Repr. 2, H361d STOT RE 2, H373 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410	4,71
isoxadifen-éthyl	163520-33-0 443-870-0 01-0000018707-62-0000	Skin Sens. 1, H317 Aquatic Acute 1, H400 Acute Tox. 4, H302 Aquatic Chronic 1, H410	2,16
Hydrocarbures, C10-C13, aromatiques, <1 % naphtalène	922-153-0 01-2119451097-39-xxxx	Asp. Tox. 1, H304 Aquatic Chronic 2, H411	>= 10,0 - < 25,0
acide benzènesulfonique, dérivés mono-alkyles ramifiés en C11-13, sels de calcium	68953-96-8 273-234-6 01-2119964467-24-xxxx	Acute Tox. 4, H312 Skin Irrit. 2, H315 Eye Dam. 1, H318 Aquatic Chronic 2, H411	>= 1,0 - < 3,0
octane-1-ol	111-87-5 203-917-6 01-2119486978-10-XXXX	Eye Irrit. 2, H319 Aquatic Chronic 3, H412	>= 1,0 - < 3,0
Ethoxylat d'alcool gras	78330-21-9	Eye Dam. 1, H318 Aquatic Chronic 3, H412	>= 1,0 - < 3,0

Information supplémentaire

Tembotrione	335104-84-2	Facteur M: 100 (acute), 10 (chronic)
isoxadifen-éthyl	163520-33-0	Facteur M: 1 (acute)

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

Caractéristiques de la particule

Cette substance/Ce mélange ne contient pas de nanoformes

(CE) No. 1907/2006



 ITINERIS

 Version 9 / B
 Date de révision: 26.09.2022

 102000013547
 Date d'impression: 26.09.2022

RUBRIQUE 4: PREMIERS SECOURS

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux S'éloigner de la zone dangereuse. Enlever immédiatement tout

vêtement souillé et le mettre à l'écart. Maintenir et transporter la

victime en position latérale de sécurité.

Inhalation Amener la victime à l'air libre. Si les troubles se prolongent, consulter

un médecin.

Contact avec la peau Laver immédiatement avec du polyéthylèneglycol 400 puis avec

beaucoup d'eau. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

Contact avec les yeux Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les

paupières, pendant au moins 15 minutes. Après les 5 premières minutes, enlever les lentilles cornéennes, si présentes, continuer à rincer l'oeil. Si une irritation se développe et persiste, consulter un

médecin.

Ingestion Ne PAS faire vomir. En cas d'ingestion suivie de vomissement, le

produit peut pénétrer dans les poumons. Rincer la bouche. Appeler

immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes L'aspiration peut provoquer un oedème pulmonaire et une pneumonie.

Insuffisance respiratoire, Diarrhée, Vomissements, Fièvre, Mal de tête,

Irritation gastro-intestinale, Lassitude, Vertiges, Nausée

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Risques Risque de pneumopathie aux solvants. Contient des solvants à

hydrocarbure. Peut entrainer une pneumonie par aspiration.

Traitement Traiter de façon symptomatique. Un lavage gastrique n'est

normalement pas requis. Si l'équivalent d'une cuillère à soupe a été ingérée, administrer du charbon médicinal et sulfate de sodium. Il

n'existe pas d'antidote spécifique.

RUBRIQUE 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyens d'extinction

Appropriés Utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse résistant à l'alcool, de la

poudre d'extinction ou du dioxyde de carbone.

Inappropriés Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance

ou du mélange

En cas d'incendie, il peut y avoir dégagement de :, Fluorure d'hydrogène, Acide chlorhydrique (HCl), Oxydes d'azote (NOx),

Oxydes de soufre

5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. Porter un appareil de protection respiratoire autonome et des vêtements de

protection.

(CE) No. 1907/2006



ITINERIS 5/14 Version 9/B Date de révision: 26.09.2022 102000013547 Date d'impression: 26.09.2022

Information supplémentaire

Limiter l'épandage des fluides d'extinction. Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.

RUBRIQUE 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions Eviter tout contact avec le produit répandu ou les surfaces

contaminées. Utiliser un équipement de protection individuelle.

Ne pas déverser dans les eaux de surface, les égouts et les eaux

6.2 Précautions pour la protection de

souterraines.

l'environnement

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant

> pour acide, agglomérant universel, sciure). Nettoyer à fond les objets et le sol souillés en respectant la réglementation sur l'environnement. Récupérer le produit dans un emballage correctement étiqueté et bien

fermé.

Conseils supplémentaires Vérifier également l'existence de procédures internes au site.

6.4 Référence à d'autres

rubriques

Informations concernant la manipulation, voir section 7.

Informations concernant les équipements de protection individuelle,

voir section 8.

Informations concernant l'élimination, voir section 13.

RUBRIQUE 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger Utiliser uniquement en zone pourvue d'une ventilation avec extraction d'air appropriée.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.

Mesures d'hygiène

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Entreposer séparément les vêtements de travail. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit. Enlever immédiatement les vêtements sales et ne les réutiliser qu'après un nettoyage complet. Détruire (brûler) les vêtements non nettoyables.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Entreposer dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées. Conserver dans le conteneur d'origine. Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Le produit en vrac ou conditionné doit être stocké dans un magasin fermé ou sous un toit en étant protégé du soleil et du gel.

(CE) No. 1907/2006



 ITINERIS

 Version 9 / B
 Date de révision: 26.09.2022

 102000013547
 Date d'impression: 26.09.2022

Précautions pour le stockage en commun

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour

animaux.

Matériau approprié

Coex HDPE/EVOH/HDPE

7.3 Utilisation(s) finale(s)

particulière(s)

Se référer aux indications de l'étiquette et/ou de la fiche technique.

RUBRIQUE 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Valeur limite d'exposition

Composants	NoCAS	Valeur limite d'exposition	m.à.j.	Base
Tembotrione	335104-84-2	0,15 mg/m3 (SK-SEN)		OES BCS*
isoxadifen-éthyl	163520-33-0	1 mg/m3 (SK-SEN)		OES BCS*

^{*}OES BCS: Valeur limite interne Bayer AG, Crop Science Division pour l'exposition professionnelle (Occupational Exposure Standard)

8.2 Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Dans le cadre d'une manipulation normale et de l'emploi préconisé, l'utilisateur final doit se réferer aux indications de l'étiquette. Dans les autres cas il est recommandé d'utiliser les protections suivantes.

Protection respiratoire

Aucun équipement de protection respiratoire individuelle n'est nécessaire dans les conditions d'exposition attendues. Les protections respiratoires ne doivent être utilisées que lors d'expositions de courte durée, après que toutes les mesures de réduction de l'exposition à la source ont été mises en place (par exemple un confinement et/ou une ventilation), de manière à maîtriser les risques résiduels. Veiller à toujours respecter les instructions du fabricant concernant le port et l'entretien des appareils respiratoires.

Protection des mains

Veuillez respecter les consignes du fournisseur de gants relatives à la perméabilité et au délai de rupture de la matière constitutive du gant. De plus, prendre en compte les conditions spécifiques de manipulation du produit ainsi que les risques de coupure et d'abrasion et la durée de l'exposition cutanée.

Laver les gants en cas de contamination. Les jeter lorsque la contamination externe ne peut pas être éliminée, lorsqu'ils sont percés ou contaminés à l'intérieur. Se laver les mains fréquemment, et systématiquement avant de manger, boire, fumer ou d'aller aux toilettes.

Type de matière Caoutchouc nitrile

Taux de perméabilité > 480 min Épaisseur du gant > 0,4 mm Indice de protection Classe 6

Norme Gants de protection conformes à EN

374.

Protection des yeux

Porter des lunettes masque (conformes à la norme EN166, domaine d'utilisation = 5 ou équivalent).

(CE) No. 1907/2006



ITINERIS 7/14 Version 9/B Date de révision: 26.09.2022 102000013547 Date d'impression: 26.09.2022

Protection de la peau et du

corps

Porter une combinaison standard et un vêtement de catégorie 3 type

En cas de risques d'exposition significative, un niveau de protection

plus important doit être envisagé.

Porter deux couches de vêtements dans la mesure du possible. Une combinaison en coton ou coton/polyester doit être portée sous le vêtement de protection chimique et nettoyée fréquemment par une

blanchisserie industrielle.

Si le vêtement de protection est souillé, le décontaminer le mieux possible, puis l'enlever avec précaution. S'en débarasser en suivant

les prescriptions du fabricant.

Mesures générales de

protection

En cas de manipulation directe et de contact possible avec le

produit:

Combinaison complète de protection contre les produits chimiques

RUBRIQUE 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Forme dispersion

Couleur jaune à brun-rouge

Odeur aromatique

Seuil olfactif Donnée non disponible Point/intervalle de fusion Donnée non disponible Point d'ébullition Donnée non disponible Inflammabilité Donnée non disponible Limite d'explosivité, Donnée non disponible

supérieure

Limite d'explosivité,

inférieure

Donnée non disponible

Point d'éclair > 100 °C

Température d'auto-

inflammabilité

Donnée non disponible

Température d'inflammabilité 270 °C

Température de décomposition autoaccélérée (TDAA)

Donnée non disponible

3,5 - 5,0 (10 %) (23 °C) (eau désionisée) pН

Donnée non disponible Viscosité, dynamique

Viscosité, cinématique env. 330 mm²/s (40 °C) Force de cisaillement de 20/sec

env. 110 mm²/s (40 °C) Force de cisaillement de 100/sec

Hydrosolubilité Donnée non disponible

(CE) No. 1907/2006



 ITINERIS
 8/14

 Version 9 / B
 Date de révision: 26.09.2022

 102000013547
 Date d'impression: 26.09.2022

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

Tembotrione: log Pow: -1,09

Isoxadifen-éthyl: log Pow: 3,8

Ca phénylsulfonate: log Pow: 4,6

Tension superficielle 31 mN/m (25 °C)

Determiné sur le produit non dilué.

Pression de vapeur Donnée non disponible

Densité env. 1,02 g/cm³ (20 °C)

Densité relative Donnée non disponible

Densité de vapeur relative Donnée non disponible

Evaluation nano particules Cette substance/Ce mélange ne contient pas de nanoformes

Taille des particules Donnée non disponible

9.2 Autres informations

Explosivité Non explosif

92/69/CEE, A.14 / OCDE 113

Propriétés comburantes Le produit n'est pas comburant

Taux d'évaporation Donnée non disponible

Autres propriétés physico-

chimiques

Pas d'information supplémentaire disponible liée à la sécurité.

RUBRIQUE 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 Réactivité Stable dans des conditions normales.

10.2 Stabilité chimique Stable dans les conditions recommandées de stockage.

10.3 Possibilité de réactions

dangereuses

Pas de réactions dangereuses si les recommandations de stockage et

de manipulation sont respectées.

10.4 Conditions à éviter Températures extrêmes et lumière du soleil directe.

10.5 Matières incompatibles Stocker dans l'emballage d'origine.

10.6 Produits de

décomposition dangereux

Il n'y a pas de produits de décomposition en utilisation normale.

(CE) No. 1907/2006



 ITINERIS

 Version 9 / B
 Date de révision: 26.09.2022

 102000013547
 Date d'impression: 26.09.2022

RUBRIQUE 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë par voie orale LD50 cut-off (Rat) >= 5.000 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation CL50 (Rat) > 3,59 mg/l

Durée d'exposition: 4 h

Concentration atmosphérique maximale atteinte. Produit testé sous forme d'aérosol respirable.

Toxicité cutanée aiguë DL50 (Rat) > 4.000 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation

cutanée

Pas d'irritation de la peau (Lapin)

Lésions oculaires Pas d'irritation des yeux (Lapin)

graves/irritation oculaire

Sensibilisation respiratoire

Peau: Sensibilisant (Souris)

ou cutanée OCDE Ligne Directrice 429, essai de stin

OCDE Ligne Directrice 429, essai de stimulation locale des ganglions

lymphatiques (ELGL)

Evaluation de la toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique

Tembotrione : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Isoxadifen-éthyl : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Evaluation de la toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée

Tembotrione : Cette substance a provoqué lors des expérimentations animales une toxicité organotoxique spécifique de(s) organe(s) suivant(s) : Yeux, Reins, Foie.

Isoxadifen-éthyl : Cette substance n'a pas provoqué de toxicité organo-toxique spécifique lors des expérimentations animales.

Ca phénylsulfonate : Cette substance n'a pas provoqué de toxicité organo-toxique spécifique lors des expérimentations animales.

Evaluation de la mutagénèse

Tembotrione : Cette substance n'a pas été reconnue comme mutagène ou génotoxique à partir des résultats évidents observés dans de nombreuses études in vitro et in vivo de mutagenèse.

Isoxadifen-éthyl : Cette substance n'a pas été reconnue comme mutagène ou génotoxique sur la base de nombreuses études in vitro et in vivo de mutagenèse.

Ca phénylsulfonate : Cette substance n'a pas été reconnue comme mutagène ou génotoxique sur la base de nombreuses études in vitro et in vivo de mutagenèse.

Evaluation de la cancérogénicité

Tembotrione : Cette substance a provoqué une incidence accrue des tumeurs chez les rats dans le(s) organe(s) suivant(s) : Cornée. Le mécanisme qui déclenche des tumeurs chez les rongeurs ainsi que le type de tumeurs observées, ne sont pas applicables à l'homme.

Isoxadifen-éthyl: Cette substance n'a pas été reconnue comme cancérigène lors des études chroniques par voie orale chez le rat et la souris.

Ca phénylsulfonate : Cette substance n'est pas considérée comme cancérogène.

Evaluation de la toxicité pour la reproduction

Tembotrione : Cette substance n'a pas provoqué de toxicité pour la reproduction dans une étude menée

(CE) No. 1907/2006



 ITINERIS

 Version 9 / B
 Date de révision: 26.09.2022

 102000013547
 Date d'impression: 26.09.2022

sur deux générations chez le rat.

Isoxadifen-éthyl : Cette substance n'a pas provoqué de toxicité pour la reproduction dans une étude menée sur deux générations chez le rat.

Ca phénylsulfonate : Cette substance n'a pas provoqué de toxicité pour la reproduction dans une étude menée sur deux générations chez le rat.

Evaluation de la toxicité pour le développement

Tembotrione : Cette substance a provoqué des effets toxiques sur le développement seulement à des doses produisant une toxicité systémique chez les mères. Tembotrione : Cette substance a provoqué un retard de l'ossification des fœtus, une incidence accrue de variations. Les effets sur le développement observés avec Tembotrione sont liés à la toxicité maternelle.

Isoxadifen-éthyl : Cette substance n'a pas provoqué de toxicité développementale chez le rat et le lapin. Ca phénylsulfonate : Cette substance n'a pas provoqué de toxicité développementale chez le rat et le lapin.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Evaluation La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés

comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien

selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement déléqué de la

Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU)

2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

RUBRIQUE 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1 Toxicité

Toxicité pour les poissons CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)) 32 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour les CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)) 18 mg/l

invertébrés aquatiques Durée d'exposition: 48 h

Toxicité des plantes

aquatiques

CE50 (Raphidocelis subcapitata (algue verte d'eau douce)) 3,6 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

CE50 (Lemna gibba (Lentille d'eau bossue)) 140 µg/l

Durée d'exposition: 7 jr

12.2 Persistance et dégradabilité

Biodégradabilité Tembotrione:

Pas rapidement biodégradable

Isoxadifen-éthyl:

Pas rapidement biodégradable

Ca phénylsulfonate:

Pas rapidement biodégradable

Koc Tembotrione: Koc: 66

Isoxadifen-éthyl: Koc: 2512; log Koc: 3,4

(CE) No. 1907/2006



 ITINERIS

 Version 9 / B
 Date de révision: 26.09.2022

 102000013547
 Date d'impression: 26.09.2022

Ca phénylsulfonate: Koc: 2,74

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation Tembotrione:

Ne montre pas de bioaccumulation.

Isoxadifen-éthyl:

Ne montre pas de bioaccumulation.

Ca phénylsulfonate: Facteur de bioconcentration (FBC) 3,16

Ne montre pas de bioaccumulation.

12.4 Mobilité dans le sol

Mobilité dans le sol Tembotrione: Mobile dans le sol

Isoxadifen-éthyl: Légèrement mobile dans le sol Ca phénylsulfonate: Extrêmement mobile dans le sol

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Évaluation PBT et vPvB Tembotrione: Cette substance n'est pas considérée comme persistante,

bioaccumulable et toxique (PBT). Cette substance n'est pas considérée

comme très persistante et très bioaccumulable (vPvB).

Isoxadifen-éthyl: Cette substance n'est pas considérée comme

persistante, bioaccumulable et toxique (PBT). Cette substance n'est pas considérée comme très persistante et très bioaccumulable (vPvB). Ca phénylsulfonate: Cette substance n'est pas considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT). Cette substance n'est pas considérée comme très persistante et très bioaccumulable (vPvB).

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Evaluation La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés

comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien

selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la

Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU)

2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

12.7 Autres effets néfastes

Information écologique

supplémentaire

Pas d'autre effet à signaler.

RUBRIQUE 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit Sous réserve d'observer les règlements en vigueur et, le cas échéant,

après accord avec le service de collecte et les autorités compétentes, le produit peut être transporté sur une décharge ou dans une installation

d'incinération.

Emballages contaminés Récipients à rincer 3 fois.

Ne pas réutiliser des récipients vides.

Les récipients non totalement vidés doivent être éliminés comme des

déchets dangereux.

(CE) No. 1907/2006



ITINERIS 12/14 Version 9/B Date de révision: 26.09.2022 102000013547 Date d'impression: 26.09.2022

Code d'élimination des

02 01 08* déchets agrochimiques contenant des substances

déchets dangereuses

RUBRIQUE 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

ADR/RID/ADN

14.1 Numéro ONU 3082

14.2 Nom d'expédition des Nations MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE

L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. unies

(TEMBOTRIONE EN SOLUTION)

14.3 Classe(s) de danger pour le

transport

14.4 Groupe d'emballage Ш OUI 14.5 Marque dangereux pour

l'environnement

Code danger 90 Code tunnel

Cette classification n'est en principe pas valable pour le transport par bateau-citerne sur les voies navigables. Veuillez vous adresser au fabricant pour plus d'informations.

IMDG

14.1 Numéro ONU 3082

ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, 14.2 Nom d'expédition des Nations

unies N.O.S.

(TEMBOTRIONE SOLUTION)

14.3 Classe(s) de danger pour le

transport

14.4 Groupe d'emballage Ш

14.5 Polluant marin OUI

IATA

14.1 Numéro ONU 3082

14.2 Nom d'expédition des Nations ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID,

unies N.O.S.

(TEMBOTRIONE SOLUTION)

14.3 Classe(s) de danger pour le

transport

14.4 Groupe d'emballage Ш 14.5 Marque dangereux pour OUI

l'environnement

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Voir les sections 6 à 8 de cette fiche de données de sécurité.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC Pas de transport en vrac conformément au Recueil IBC.

(CE) No. 1907/2006



 ITINERIS

 Version 9 / B
 Date de révision: 26.09.2022

 102000013547
 Date d'impression: 26.09.2022

RUBRIQUE 15: INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Information supplémentaire

Classement OMS : III (Peu dangereux)
Numéro d'agréation / Belgique 9742P/B

Classe de toxicité

В

(Belgique)

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation du risque chimique n'est pas exigée.

RUBRIQUE 16: AUTRES INFORMATIONS

Texte des mentions de danger mentionnées à la rubrique 3

Nocif en cas d'ingestion.
Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
Nocif par contact cutané.
Provoque une irritation cutanée.
Peut provoquer une allergie cutanée.
Provoque de graves lésions des yeux.
Provoque une sévère irritation des yeux.
Susceptible de nuire au fœtus.
Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
Très toxique pour les organismes aquatiques.
Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Abréviations et acronymes

ADN ACCORD EUROPEEN TEIAU AU TRANSPORT INTERNATIONAL DES MAIGUES GANGETEUSES DA	ADN	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par
---	-----	---

voies de navigation intérieure

ADR Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par

route

CEx Concentration d'Effet pour X%
Clx Concentration d'Inhibition pour X%
CLx Concentration Létale pour X%

Conc. Concentration

DLx Dose Létale pour X%

EINECS Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes

ELINCS Inventaire européen des substances chimiques notifiées

ETA Estimation de la toxicité aiguë

IATA International Air Transport Association: Réglementation IATA (Association

Internationale du Transport Aérien) pour le transport aérien des marchandises

(CE) No. 1907/2006



 ITINERIS

 Version 9 / B
 Date de révision: 26.09.2022

 102000013547
 Date d'impression: 26.09.2022

dangereuses

IBC International Code for the Construction and Equipment of Ships Carrying Dangerous

Chemicals in Bulk (IBC Code); Recueil international de règles relatives à la construction et à l'équipement des navires transportant des produits chimiques

dangereux en vrac (Recueil IBC)

IMDG International Maritime Dangerous Goods : Code maritime international des

marchandises dangereuses

LOEC/LOEL Concentration/Dose minimale avec effet observé

M La mention "M" indique que lors d'une exposition supérieure à la valeur limite, des

irritations apparaissent ou un danger d'intoxication aiguë existe. Le procédé de travail doit être conçu de telle façon que l'exposition ne dépasse jamais la valeur limite. Lors des mesurages, la période d'échantillonnage doit être aussi courte que possible afin de pouvoir effectuer des mesurages fiables. Le résultat des mesurages est calculé en

fonction de la période d'échantillonnage.

MARPOL: International Convention for the prevention of marine pollution from ships -

Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires

N.O.S./N.S.A Not otherwise specified / Non Spécifié par Ailleurs

NE/EN Norme européenne

NOEC/NOEL Concentration/Dose Sans Effet Observé pour la totalité des organismes exposés.

NOEC/NOEL en anglais.

No.-CAS Numéro d'enregistrement des Chemical Abstracts Services (CAS)

No.-CE Numéro d'enregistrement CE (Communauté Européenne)
OCDE Organisation de coopération et de développement économique

OMS Organisation mondiale de la Santé

RID Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises

dangereuses

TWA Valeur limite de moyenne d'exposition

UE Union Européenne UN Nations Unies

Les informations données dans la présente fiche de données de sécurité sont conformes aux dispositions des Règlements (CE) no. 1907/2006 et (UE) no. 2020/878 et leurs amendements. Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Les informations données satisfont aux dispositions réglementaires communautaires en vigueur. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementaires nationaux en vigueur.

Objet de la révision: Fiche de données de sécurité conformément au Règlement (CE) N°

2020/878. Vérifiée et révisée à des fins éditoriales en raison d'ajustements conformément à l'actuelle annexe II du règlement

REACH.

Rubrique(s) modifiée(s): Rubrique 3: Composition/informations sur

les composants.

Les modifications par rapport à la dernière version sont mises en évidence en marge. Cette version remplace toutes les éditions précédentes.